



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 AVRIL 2026

N°2026 04 15

**Objet : Secrétariat Général :
Désignation des membres élus au conseil
d'administration du CCAS**

Nombre des membres :

- * En exercice : 23
- * Présents : 23
- * Ayant donné procuration : 0
- * Ayant pris part au vote : 23

Date de convocation le 16/04/2026

Date de publication le 23/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Lylian CALVAT, Maire, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice :

BAUD Marlène, Lylian CALVAT, Valérie COURCIER, Jérôme CUCHE, Yoran DELARUE, George DROUHARD, Daniel FABREGUES, Fabrice GALPIN, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, David LAMBEY, Hélène LAMY, Marc LECAILLE, Cyril MARÉCHAL, Gilles MOITON, Alexandra PARRENIN, Titouan PICARD, Florence RANALLI, Marion REDEL, Samuel RIARD, Nadine SAUVONNET, Catherine VIDONI, Anaïs ZUPANCIC- GREBERT.

Excusé donnant pouvoir : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel FABREGUES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2023-632 du 20 juillet 2023 abrogeant l'article R.123-7 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n°2026 04 13 fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner en son sein les membres appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant que cette désignation doit intervenir au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **DE PROCÉDER** à la désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
- **Sont élus membres du Conseil d'Administration du CCAS :**
 - Mme Nadine Sauvonnet
 - Mme Florence Ranalli
 - Mme Catherine Vidoni
 - Mme Hélène Lamy
 - Mme Marlène Baud
 - M. Yoran Delarue
- **DE PRÉCISER** que M. le Maire est président de droit du Conseil d'Administration du CCAS.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône le 21 avril 2026
M. Le Maire de Saône,
Lylian CALVAT

DESTINATAIRES :

PRÉFECTURE DE BESANÇON – DGFIP - CCAS

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.